



7 septembre 2017

---

## Circulaire\*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale**

### I. Introduction

1. Le débat général de la soixante-douzième session se tiendra du mardi 19 au lundi 25 septembre 2017.
2. La Réunion de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles : créer une dynamique de changement se tiendra le 18 septembre.
3. La Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le 26 septembre.
4. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes se tiendra les 27 et 28 septembre.
5. La cérémonie des traités se tiendra dans la zone réservée à la signature des traités, au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale, du 19 au 22 septembre.

### II. Accès à l'enceinte du Siège

6. L'enceinte du Siège sera fermée au public du vendredi 15 septembre à 17 h 30 au vendredi 29 septembre 2017 inclus. Au cours de cette période, les visites guidées seront suspendues.
7. Durant la fermeture du Siège au public, les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. À compter du lundi 18 septembre, le guichet d'accueil sera transféré de

---

\* Date d'expiration : 17 septembre 2018.



la salle des pas perdus de l'Assemblée au bâtiment de l'UNITAR, à l'intersection de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 45<sup>e</sup> Rue, et sera ouvert de 9 heures à 17 h 30. On y accèdera par l'entrée située sur la 45<sup>e</sup> Rue. Compte tenu du dispositif de sécurité qui sera mis en place sur la 1<sup>re</sup> Avenue, les fonctionnaires devront aller accueillir au guichet leurs visiteurs qui, en aucun cas, ne seront admis dans l'enceinte du Siège.

8. Durant la même période, les personnes munies d'une carte de retraité, d'une carte de membre d'un club de loisirs ou d'une carte d'accès de convenance (autre qu'une carte protocolaire ou une carte d'accès de couleur or) ne seront pas admises dans l'enceinte du Siège, ce dont il conviendra de tenir compte en cas de rendez-vous à prendre ou de réunion à organiser pendant la période visée au paragraphe 6 ci-dessus.

9. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les représentants des médias accrédités autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Siège ne seront admis que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU en cours de validité.

10. Compte tenu de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire [ST/SGB/259](#) du Secrétaire général, en date du 2 juillet 1993, concernant le port de la carte d'identité ONU, qui précise notamment que la carte doit être portée de façon visible sur les vêtements et peut être vérifiée par les agents de sécurité, seront strictement appliquées.

11. Pour que la sécurité de toutes les parties concernées puisse être assurée, il importe de préserver l'intégrité des cartes d'identité ONU, qui donnent un droit d'accès à leur titulaire. Il est rappelé aux titulaires des cartes d'identité ONU que l'usage de leur carte, qui ne peut être ni transférée ni cédée, leur est exclusivement réservé. Les services de sécurité de l'ONU confisqueront toute carte dont il aura été déterminé qu'elle est utilisée à des fins autres que celles prévues.

12. Il incombe à tout fonctionnaires de s'assurer que sa carte est valide. Celles qui sont arrivées à expiration seront remplacées par le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45<sup>th</sup> Street), sur présentation d'une demande signée par un fonctionnaire compétent du service ou groupe administratif dont relève l'intéressé.

13. Tout fonctionnaire qui arrivera sans sa carte d'identité devra se rendre au guichet d'accueil, lequel sera provisoirement installé dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR, où il pourra obtenir, après vérification de son identité, un billet d'admission pour la journée.

14. Tous les paquets seront inspectés par les services de sécurité à tous les points d'entrée. Il est donc déconseillé aux fonctionnaires et au personnel accrédité auprès de l'Organisation d'apporter des objets superflus pendant cette période.

### **III. Accès des personnes étrangères à l'Organisation**

15. Pendant la durée du débat général, les coursiers extérieurs, les membres de la famille des fonctionnaires, les visiteurs et les invités ne pourront accéder aux locaux du Siège, lesquels leur seront de nouveau ouverts le 30 septembre 2017.

#### **IV. Fermeture de la 1<sup>re</sup> Avenue et points de passage piétonniers**

16. En raison des mesures de sécurité renforcées qui seront prises dans toute la ville de New York et au Siège, la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation des véhicules de la 42<sup>e</sup> à la 48<sup>e</sup> Rue, du dimanche 27 septembre au samedi 23 septembre, seuls étant admis les cortèges motorisés escortés. Si les circonstances le permettent, les autorités de police du pays hôte pourront éventuellement assouplir ces restrictions.

17. Les points de passage piétonniers des 42<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> Rues ne pourront être franchis que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité et seront brièvement fermés à différents moments de la journée en raison de l'arrivée ou du départ des cortèges motorisés. Il appartient donc à chacun de se ménager le temps supplémentaire nécessaire pour se rendre à pied jusqu'au Siège.

#### **V. Accès par les entrées des 42<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> Rues**

18. Les fonctionnaires, y compris les détenteurs d'un laissez-passer, les prestataires de services agréés et les correspondants résidents (sans matériel), qui sont autorisés à entrer dans l'enceinte du Siège et qui, pour des raisons de service, sont appelés à se rendre dans le bâtiment du Secrétariat, dans des espaces autorisés du bâtiment de l'annexe sud ou dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, devront continuer à utiliser l'entrée du personnel située à la 42<sup>e</sup> Rue.

19. Les stagiaires appelés à assurer des tâches essentielles dans le bâtiment du Secrétariat pendant la période de sécurité renforcée devront également utiliser l'entrée du personnel située à la 42<sup>e</sup> Rue.

20. Les hauts fonctionnaires de l'Organisation titulaires d'une carte d'identité de couleur or qui souhaitent emprunter l'entrée située à la 46<sup>e</sup> Rue devront utiliser le point de passage de la 46<sup>e</sup> Rue.

21. Les fonctionnaires, prestataires de services agréés et représentants d'organisations non gouvernementales titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière (avec indication des dates, des horaires et de la salle de réunion) par l'organisateur de celle-ci ou par le bureau de liaison d'une organisation non gouvernementale seront soumis à un contrôle avant d'être autorisés à entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale ou le bâtiment des conférences et devront utiliser l'entrée située à la 46<sup>e</sup> Rue.

22. Ceux qui rencontreraient des difficultés à franchir un point de passage contrôlé par les autorités du pays hôte pour se rendre dans les locaux du Siège ou dans tout autre bâtiment annexe se situant dans les zones bouclées devront s'adresser aux agents de sécurité de l'ONU affectés aux points de passage. Ils pourront également s'adresser au guichet du Groupe des renseignements et de la réception, situé provisoirement dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR.

23. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel utiliseront l'entrée située à la 47<sup>e</sup> Rue.

24. Les heures d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivantes :

- a) 42<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : 24 heures sur 24, sept jours sur sept;
- b) 46<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : de 7 heures à la fermeture des bureaux;

- c) 47<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue : de 6 heures à la fermeture des bureaux (entrée réservée aux représentants des médias).

25. Les entrées pour piétons seront fermées le 24 septembre 2017. Les fonctionnaires qui voudront se rendre dans le bâtiment du Secrétariat pourront utiliser l'accès piétonnier adjacent à l'entrée des véhicules de la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue.

26. L'entrée des délégués à la 45<sup>e</sup> Rue ne sera ouverte que pour la sortie des cortèges motorisés escortés par la police.

## VI. Accès aux zones réservées

27. Durant le débat général et les réunions de haut niveau, du 18 au 28 septembre 2017, l'accès aux zones réservées ne sera ouvert qu'aux personnes portant une carte d'identité ONU et la carte d'accès secondaire appropriée et/ou une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière. Les stagiaires n'auront pas accès aux zones réservées.

28. Les zones réservées aux réunions bilatérales sont situées dans la salle des pas perdus de l'Assemblée générale et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> balcons du bâtiment de l'Assemblée générale. Réservées aux délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service, elles ne seront accessibles que sur présentation d'une carte d'accès secondaire. L'accès est ouvert 15 minutes avant chaque réunion bilatérale prévue.

29. En vue de faciliter l'accès à la salle GA-200, une carte d'accès secondaire est délivrée par le Service du protocole et de la liaison aux personnes qui sont appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions ou attributions. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès à la salle qu'aux personnes munies des cartes requises et ayant une raison légitime de s'y rendre.

## VII. Accès des membres des médias

30. Les représentants des médias dotés d'une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir le débat général et les autres réunions de haut niveau sans autre forme d'accréditation.

31. Les membres des médias et les correspondants résidents transportant du matériel doivent emprunter l'entrée située sur la 47<sup>e</sup> Rue et présenter une carte d'identité ONU en cours de validité et sont tenus de se soumettre aux contrôles de sécurité avant d'accéder au bâtiment. Ceux qui auront besoin d'une accréditation supplémentaire devront se rendre au centre d'accréditation des médias, situé au centre des visiteurs de l'UNITAR.

32. Les dates et heures d'ouverture du centre d'accréditation des médias sont les suivantes :

---

*Date*

*Heures d'ouverture*

---

**Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité,  
45<sup>e</sup> Rue, entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> Avenues (320 East  
45th Street)**

Mardi 12 au vendredi 15 septembre

9 heures-16 heures

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
<b>Bâtiment de l'UNITAR, intersection de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 45<sup>e</sup> Rue</b>	
Dimanche 17 septembre	10 heures-18 heures
Lundi 18 septembre	7 heures-19 heures
Mardi 19 septembre	7 heures-18 heures
Mercredi et jeudi 20 et 21 septembre	8 heures-18 heures
Vendredi 22 septembre	8 heures-17 heures
Samedi 23 septembre	8 heures-17 heures

33. L'accès permettra de se rendre au centre des médias, situé dans la Salle de conférence 1 du bâtiment des conférences, en empruntant l'esplanade des visiteurs et la Promenade de l'East River vers l'entrée sud du bâtiment des conférences au 1<sup>er</sup> sous-sol, ainsi qu'au bureau de liaison avec les médias, situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale, par la rampe située du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale puis par l'escalier situé dans le couloir.

34. Des bureaux de liaison avec les médias seront également installés au rez-de-chaussée et au deuxième étage du bâtiment des conférences en vue d'escorter les membres des médias jusqu'aux emplacements qui leur seront réservés dans les salles de conférence.

35. Les membres des médias doivent être escortés à tout moment par des fonctionnaires du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias pour accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et aux zones réservées du bâtiment des conférences.

36. Pour tout autre accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences, un contrôle supplémentaire sera nécessaire.

## **VIII. Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité : bâtiment FF**

37. Le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 East 45th Street), est ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations.

38. Pour faciliter les préparatifs de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, il ne sera délivré aucune carte d'accès annuelle ou temporaire aux représentants d'organisations non gouvernementales entre le 5 septembre 2017 et la fin du débat général. Les représentants d'organisations non gouvernementales invités à assister à des manifestations au cours du débat général se verront délivrer des cartes d'accès spécifiques par les organisateurs (avec indication de la manifestation, des dates, des horaires et de la salle de réunion).

39. Les jours et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité sont les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
<b>Bâtiment FF, 320 East 45th Street</b>	
Samedi 9 et dimanche 10 septembre	9 heures-17 heures
Lundi 11-jeudi 14 septembre	8 h 30-16 heures
Vendredi 15 septembre	8 h 30-18 heures
Samedi 16 et dimanche 17 septembre	10 heures-18 heures
Lundi 18-vendredi 22 septembre	8 heures-18 heures
Samedi 23 et dimanche 24 septembre	Fermé
Lundi 25 septembre	8 h 30-16 heures

## **IX. Fermeture du garage de l'ONU**

40. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé à partir de 20 heures, le dimanche 17 septembre 2017, et tous les véhicules devront alors avoir été sortis pour permettre l'accès des contrôles de sécurité.

41. Les véhicules autorisés pourront de nouveau accéder au garage dès 4 heures le lundi 18 septembre, en utilisant l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue et la sortie de la 42<sup>e</sup> Rue, et ce 24 heures sur 24, du 18 au 28 septembre. Veuillez noter qu'il s'agit là d'une modification des modalités normales d'accès au garage du Siège. Le 24 septembre, l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue et la sortie de la 42<sup>e</sup> Rue seront fermées. Les fonctionnaires pourront accéder au garage par l'entrée de la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue.

42. Durant le débat général et les réunions de haut niveau, l'accès et la sortie des véhicules par l'entrée située à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue seront réservés, comme indiqué au paragraphe 50 ci-dessous.

## **X. Autres lieux de stationnement durant la fermeture du garage**

43. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage à compter du dimanche 17 septembre à 20 heures, des deux côtés de la 1<sup>re</sup> Avenue entre les 50<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> Rues. Les véhicules dûment identifiés pourront y stationner du dimanche 17 septembre à 20 heures au lundi 18 septembre 2017 à 8 heures.

44. Une vignette spéciale de stationnement délivrée par l'administration du garage de l'ONU devra être placée sur le tableau de bord du véhicule à l'intention des autorités du gouvernement hôte. Le stationnement devant un arrêt d'autobus ou une borne d'incendie et le stationnement en double file sont interdits.

## **XI. Stationnement dans le garage de l'ONU**

45. Les fonctionnaires utilisant le garage de l'ONU sont informés qu'en raison de l'arrivée ponctuelle de cortèges de véhicules au garage, l'entrée du garage sera fermée à certaines périodes.

46. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement seront autorisés à garer leur voiture dans le garage; le permis devra être placé en évidence, afin que

les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule sera garé dans l'enceinte du Siège. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, les véhicules démunis d'un permis en cours de validité pourront être enlevés. Les passagers d'un véhicule non munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront en sortir au point de contrôle, avant qu'il ne pénètre dans l'enceinte de l'ONU.

47. Tous les véhicules entrant dans l'enceinte de l'ONU seront fouillés. Il est donc demandé aux fonctionnaires de limiter le nombre d'objets transportés, afin de faciliter et d'accélérer les contrôles de sécurité.

48. Les vélos et autres moyens de locomotion individuels légers ne sont pas autorisés durant la période du débat général et les réunions de haut niveau.

49. En raison des restrictions de circulation, les fonctionnaires sont vivement engagés à emprunter les transports en commun du lundi 19 septembre au lundi 26 septembre.

## **XII. Accès et circulation au niveau du rond-point du Secrétariat et du portail de la 43<sup>e</sup> Rue**

50. L'espace de manœuvre étant très limité au rond-point du Secrétariat et dans l'allée des délégués, des contrôles stricts y seront mis en place pour faciliter la gestion de la sécurité et éviter un encombrement et des retards excessifs pour les véhicules des membres des délégations et d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau, ainsi que pour les cortèges motorisés. L'accès à l'enceinte par le portail situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue à hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue sera réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

51. Le plan de circulation permettant aux véhicules autorisés de quitter le rond-point du Secrétariat par le portail de la 45<sup>e</sup> Rue, de 9 heures à 19 heures, les jours de semaine, reprendra normalement le mardi 29 septembre, l'accès se faisant par le portail situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue à hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue en dehors des heures normales et le week-end.

## **XIII. Accès au garage de l'ONU**

52. Pour stationner dans le garage de l'ONU, les véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement valide devront suivre des dispositions particulières du lundi 18 au lundi 25 septembre, de 18 heures à 6 heures, comme suit :

a) **Circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41<sup>e</sup> Rue à la 49<sup>e</sup> Rue. À la sortie de ce passage souterrain, ils devront faire demi-tour, redescendre la 1<sup>re</sup> Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) jusqu'à la 48<sup>e</sup> Rue, puis tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud.** Les véhicules particuliers circulant en direction du sud sur le FDR Drive sortiront de celui-ci à la hauteur de la 49<sup>e</sup> Rue en direction de la 1<sup>re</sup> Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) et prendre la file de gauche jusqu'à la 48<sup>e</sup> Rue. Il leur faudra alors tourner à gauche

vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage par le personnel de sécurité.

53. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage de 6 heures à 18 heures devront passer par la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue et du FDR Drive, du lundi 18 au lundi 25 septembre, comme suit :

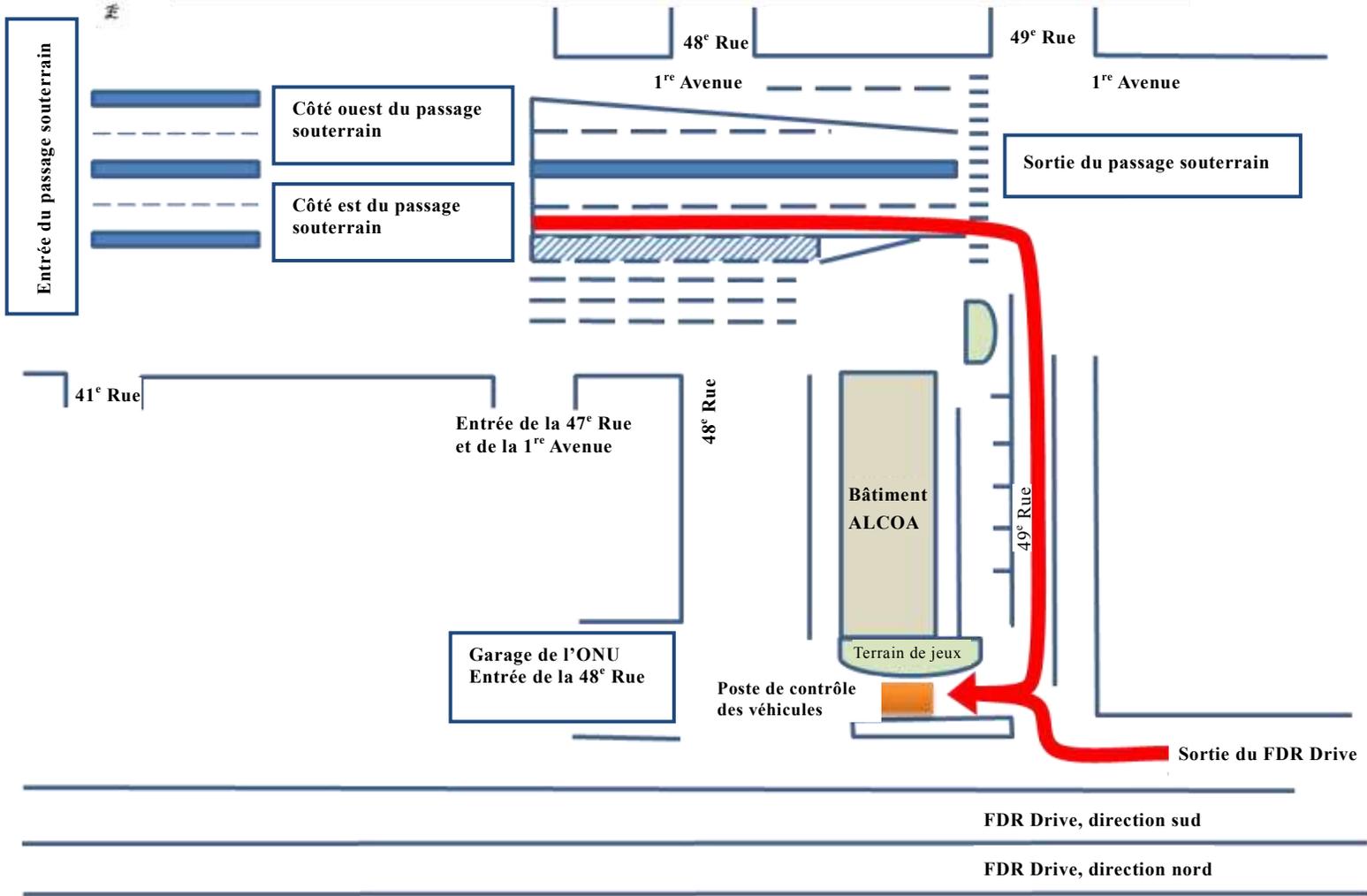
a) **Circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue (qui commence à la 41<sup>e</sup> Rue). À la sortie du passage souterrain, à la 49<sup>e</sup> Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des balises de circulation. Il leur faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte (près de l'aire de jeu) menant à l'entrée du garage à la hauteur de la 48<sup>e</sup> Rue;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud.** À la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue, les véhicules venant du nord par le FDR Drive tourneront à gauche sur la file intérieure de la voie de desserte (près de l'aire de jeu), de manière à gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage;

c) **Véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan.** Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue, dont l'entrée est à la hauteur de la 41<sup>e</sup> Rue. Pour entrer dans le passage souterrain, les véhicules descendant la 2<sup>e</sup> Avenue devront prendre la 39<sup>e</sup> Rue ou l'une des rues situées au sud de celle-ci en direction de l'est pour rejoindre la 1<sup>re</sup> Avenue. À la sortie du passage souterrain, il leur faudra suivre les indications données à l'alinéa a) ci-dessus.



## Accès au garage du complexe de l'ONU de 6 heures à 18 heures



0



### Accès au garage du complexe de l'ONU à partir de 18 heures

Entrée du passage souterrain

